

Quelques questions et réponses relatives à l'Accountancy – Extranet de l'IEC et l'IRE

Lors de nos assemblées générales respectives, nous avons eu l'occasion de présenter en avant-première le site Internet commun de l'Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux et de l'Institut des Réviseurs d'entreprises, complètement réactualisé quant au contenu et profondément restructuré. Par ailleurs, nous avons informé les membres présents aux assemblées générales respectives que les deux Instituts menaient des discussions constructives au sujet de la mise en place d'un réseau Extranet.

Comme vous aurez déjà pu le constater entre-temps, l'Extranet est opérationnel depuis juin 2002. Il est certain que son développement devra être mûrement réfléchi avant qu'il ne s'opère. Vous verrez donc encore évoluer l'Extranet dans un proche avenir.

Afin de vous familiariser un peu avec le phénomène, vous trouverez dans le texte qui suit la réponse à un certain nombre de questions courantes.

Qu'est-ce que l'Extranet ?

L'Extranet est la partie sécurisée d'un site Internet. Il n'est accessible qu'à certaines personnes autorisées à s'y connecter. L'Accountancy Extranet a pour but de créer une plateforme sécurisée pour les membres et stagiaires de l'Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux et de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Après avoir introduit un nom d'utilisateur et un mot de passe corrects sur le site public (www.accountancy.be), la partie sécurisée, autrement dit l'Extranet, est activée automatiquement.

Que puis-je trouver sur l'Extranet ?

Les Instituts mettront en permanence des documents, des publications, un agenda des événements intéressants ... à la disposition des membres et stagiaires.

Ainsi, vous y trouverez notamment la lettre d'information 'IEC-Info', à consulter, le cas échéant, par rubrique, avant même que la version papier ne soit distribuée. Il en va de même pour la revue trimestrielle 'Accountancy & Tax' et pour les résultats du Trends/Tendances-IEC-Poll trimestriel.

Vous y trouverez également diverses autres sources d'informations professionnelles, comme notamment les normes, recommandations et notes

techniques, le Vade-Mecum, la législation fiscale, comptable ainsi que celle relative aux sociétés, ...

L'Extranet présentera également des formulaires types, tels que le dossier de demande d'agrément d'une société comme membre de l'IEC, des modèles de statuts, la demande d'inscription à la sous-liste des membres externes, le modèle de déclaration de soupçon renforcé à la CTIF dans le cadre de la législation anti-blanchiment, ...

Bien entendu, les séminaires organisés par les associations professionnelles, les établissements d'enseignement et l'Institut y seront signalés, tout comme – pour les stagiaires – les séminaires obligatoires. Les stagiaires peuvent également y trouver le journal de stage, des données et informations utiles sur les séminaires obligatoires, les examens intermédiaires et les examens d'aptitude...

Comment accéder à l'Extranet ?

Tous les membres et stagiaires ont reçu fin juin les nom d'utilisateur et mot de passe personnalisés leur permettant d'accéder à l'Extranet. Pour visualiser l'écran d'accès, il vous suffit de cliquer sur l'icône représentant une clé située dans le coin supérieur droit de la page d'accueil de l'Institut concerné. Lors de votre première visite sur l'Extranet, vous devez indiquer le nom d'utilisateur

et le mot de passe que l'Institut vous a attribués. Ensuite, le système vous demandera de choisir un mot de passe personnel. Ce mot de passe doit comprendre au moins six caractères. Il est vivement conseillé de ne pas choisir un mot de passe trop évident.

Quid si je ne dispose pas d'une connexion Internet ?

Tant le site public que l'Extranet requièrent que vous ayez accès à l'Internet. Si vous disposez d'un ordinateur, mais n'êtes pas connecté à l'Internet, adressez-vous à un fournisseur de services commercial afin d'obtenir une connexion. Il va de soi que les Instituts n'interviennent pas dans le choix de votre fournisseur de services.

Quel type de connexion Internet, d'ordinateur et de logiciel sont nécessaires pour utiliser l'Extranet ? Puis-je



accéder à l'Extranet au départ de n'importe quel ordinateur ?

Vous pouvez utiliser n'importe quelle connexion à l'Internet pour consulter l'Extranet (ADSL, câble, ISDN, dial-up PSTN,...). Vous pouvez également utiliser n'importe quel ordinateur, à condition qu'il soit équipé de telle sorte que vous puissiez surfer sur Internet (modem,

carte réseau,...). Vous pouvez donc consulter l'Extranet à divers endroits (à domicile, au bureau, chez les clients, à l'étranger,...). Pour un confort d'utilisation optimal, l'Extranet nécessite un navigateur récent. Des navigateurs plus anciens ne donneront sans doute pas un même résultat qualitatif.

Dois-je indiquer à chaque fois mon nom d'utilisateur et mon mot de passe ?

Dans le souci constant de garantir une sécurité maximale, nous avons jugé opportun que l'utilisateur indique ces données à chaque visite sur l'Extranet. Il en va de même pour passer de la partie Extranet d'un Institut à l'autre.

Que dois-je faire si j'ai oublié mon nom d'utilisateur ou mon mot de passe ?

Votre nom d'utilisateur se compose de la première lettre de votre



prénom et des sept premières lettres de votre nom de famille (des exceptions sont possibles). Si vous avez oublié votre nom d'utilisateur et/ou votre mot de passe, vous pouvez les demander de deux manières différentes via le site public. Allez sur l'écran de connexion à l'Extranet.

1. Si vous connaissez votre nom d'utilisateur, indiquez-le dans le champ prévu à cet effet. A l'endroit prévu pour le mot de passe, tapez un caractère au choix. Cliquez ensuite sur "Se connecter". Le système vous signale que vous avez indiqué un mot de passe non valide et complète automatiquement votre adresse e-mail, à laquelle votre mot de passe peut être envoyé. Pour ce faire, il vous suffit de cliquer sur "Envoyer les données".
2. Vous pouvez également cliquer directement sur "oublié votre mot de passe?" et indiquer vous-même votre adresse e-mail. Cette adresse doit être l'adresse e-mail liée à vos données d'utilisateur. Sauf adaptation de votre part, cette adresse est celle mentionnée dans la liste de membres électronique. Vos données vous sont envoyées par e-mail à l'adresse enregistrée. Si vous avez suivi cette procédure et que vous ne recevez pas de réponse dans l'heure, vous pouvez envoyer un e-mail à extranet@accountancy.be ou, dans les cas urgents, contacter Orbit One (Tél.: +32 (0)9 265.74.20).

Des frais sont-ils liés à l'utilisation de l'Extranet ?

Non. Il s'agit d'un service gratuit supplémentaire offert par les Instituts à leurs membres et stagiaires. Mis à part le coût ordinaire de l'utilisation d'Internet, la consultation de l'Accountancy Extranet ne vous coûte rien.

Comment puis-je me déconnecter en toute sécurité

(quitter l'Extranet de manière sûre après utilisation) ?

Lorsque vous êtes connecté à l'Extranet via un ordinateur utilisé par plusieurs personnes, vous devez vous déconnecter de manière sûre après utilisation. Il vous suffit de cliquer sur le petit icône représentant une clé ou de choisir 'Se déconnecter' dans la colonne de gauche de l'écran. Vous verrez ensuite apparaître le message que vous avez quitté l'Extranet en toute sécurité. Pour empêcher qu'un tiers ne consulte plus tard les pages visitées au départ de la mémoire de l'ordinateur utilisé, vous devez quitter votre navigateur Internet.

Dois-je avoir une adresse e-mail pour utiliser l'Extranet ?

Bien que cela soit fortement conseillé, il est possible d'utiliser l'Extranet sans disposer d'une adresse e-mail. Toutefois, certaines fonctions de l'Extranet ne sont actives que s'il connaît votre adresse e-mail. A chaque connexion, vous avez la possibilité d'enregistrer une (nouvelle) adresse e-mail pour que vous puissiez communiquer avec l'Extranet. Attention: l'adresse e-mail indiquée sur la liste de membres électronique de l'Institut n'est pas automatiquement adaptée !

Quid si quelqu'un vient à connaître mon mot de passe ? Puis-je adapter mon mot de passe ? Quel degré de confidentialité a mon mot de passe ?

Votre mot de passe est strictement personnel et ne peut être transmis à autrui. Si une personne vient à connaître votre mot de passe, changez-le directement en choisissant "Adapter mon mot de passe" dans la colonne de gauche de l'écran Extranet. Il est vivement conseillé de ne pas choisir un mot de passe trop évident.

Quel est le degré de sûreté de l'Extranet ?

Les Instituts ont pris toutes les mesures pour sécuriser au maximum l'Extranet. Tout comme pour les paiements en ligne, l'Extranet est sécurisé à l'aide du protocole SSL. Soyez prudent lorsque vous utilisez votre mot de passe et ne le communiquez à personne.

Où puis-je faire part de mes suggestions concernant l'Extranet ?

Vous pouvez transmettre vos suggestions par e-mail à extranet@accountancy.be. Veuillez indiquer votre Institut, votre numéro de membre et une description claire de la partie de l'Extranet susceptible d'être améliorée ainsi que vos suggestions.

Qu'est-ce qui détermine la vitesse de l'Extranet ?

Tout comme pour le site public, les Instituts ont pris toutes les mesures techniques pour garantir une vitesse optimale de l'Extranet.

Naturellement, elle dépend principalement de la vitesse de votre connexion Internet et du trafic sur Internet. Des problèmes techniques sur Internet peuvent également avoir une influence négative sur la vitesse. Généralement, ces problèmes sont rapidement résolus.

A quelle vitesse les informations sont-elles adaptées et ajoutées sur l'Extranet ?

Les Instituts composent soigneusement l'Extranet et s'efforcent de fournir des informations de manière rapide et précise. Naturellement, cette volonté n'est pas synonyme de garantie absolue. Par conséquent, les Instituts ne peuvent être tenus pour responsables de quelque dommage que ce soit, sous quelque forme que ce soit, qui serait dû à des erreurs ou omissions dans l'Extranet. Si les Instituts sont informés de la présence d'erreurs sur l'Extranet, ils tâcheront de les corriger dès que possible.¶